

L'an deux mille quinze, le deux mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champagne-en Valromey se sont réunis à la Maison de Pays de Champagne-en-Valromey, salle des associations, après convocation légale du 24 février 2015, sous la présidence de Monsieur Claude JUILLET, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames Laurence ROUX, Evelyne SERPOL, Eveline BONDET, Marcelle GAILLARD, Messieurs Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Philippe GONDARD, Claude JUILLET, Jean MOCHON, Mathias RICHARD, Christian ROUSSEL.

**Excusés** : Madame Bernadette ELGER et Monsieur Jacques TARDY

**Absente** : Madame Martine CONVERT

**Secrétaire de séance** : Madame Laurence ROUX

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **PRESENTATION DU PROJET SEMCODA**

Le permis de démolir du bar restaurant a été accordé le 24 février 2015.

Les appels d'offres vont pouvoir être lancés

Le conseil municipal souhaiterait que les travaux de démolition démarrent après le 8 juin, la Fête du Jeu étant programmée le 6 juin au centre du village.

Le permis de construire pour la construction d'un commerce et cinq logements collectifs locatifs a été déposé le 23 février 2015.

### **Projet**

Construction d'un bâtiment comprenant au rez-de-chaussée un commerce (bar-restaurant dont le preneur n'est pas encore connu) et aux étages 5 logements ; les combles sont non aménageables.

Le bâtiment est composé d'un corps principal qui s'élève sur trois niveaux et d'une partie adjacente en rez-de-chaussée à l'angle sud-est du terrain.

Le chauffage est assuré par des chaudières murales individuelles pour les 5 logements d'où la création d'un espace recouvrant une cuve propane à l'angle Nord-Est.

Le commerce sera accessible principalement depuis la place publique, les logements depuis la voie en impasse le long de l'Eglise.

Le chauffage est assuré par des chaudières murales individuelles pour les 5 logements d'où la création d'un espace recouvrant une cuve propane à l'angle Nord-Est.

### **PROJET TEXABRI**

Le conseil prend connaissance des documents complémentaires récoltés auprès de la Société TEXABRI, à savoir l'insertion paysagère dans le village (support photos).

Après discussion et un vote à main levée, par 11 voix pour et une voix contre, la décision est prise d'installer un abri TEXABRI d'environ 165 m<sup>2</sup> sur le parking de la Poste.

Madame Laurence ROUX souhaite être présente lors de la prochaine rencontre avec Monsieur SPINELLI, société TEXABRI.

### **DETR – Dotation d'équipement des territoires ruraux**

La DETR financera prioritairement les investissements relevant de 5 catégories :

- les services publics en milieu rural
- le soutien à l'économie et à l'emploi
- la transition énergétique
- l'accessibilité des bâtiments publics
- les aménagements de sécurité

La dotation pour 2015 traduit l'engagement important de l'Etat pour accompagner les collectivités dans leurs investissements puisque la DETR augmentera de 26 % par rapport à l'exercice 2014 pour s'établir à 9 602 875.00 €.

Le conseil décide de déposer un dossier de demande de subvention pour la création d'un WC Handicapés dans la future Agence Postale Communale ainsi qu'à la salle polyvalente de Passin.

L'accessibilité de certains bâtiments publics (Eglises et Gendarmerie) serait à étudier.

Aménagements de sécurité : mise en place de panneaux indiquant les arrêts de transports scolaires.

Madame Laurence ROUX évoque la possibilité d'étudier l'aménagement des anciennes salles (classe et mairie) du bâtiment communal de Lilignod.

1/1

### Aides du Département

Le Département souhaite contribuer au financement des projets des collectivités à travers un appel à projets pour les investissements communaux et intercommunaux.

Le taux d'aide pour les collectivités est de 15 % ;

Au titre de l'appel à projets 2016, toute collectivité doit transmettre au plus tard le 15 juin, délai de rigueur, une fiche d'intention pour chaque projet.

A ce jour, aucun dossier n'est à déposer.

### **BUDGET 2015 : ETUDE DE DIFFERENTES DEMANDES DE SUBVENTIONS**

- Amicale Boules : pas de subvention mais achat d'un grillage pour 613.04 €
- Valromey Cyclo : 500.00 €
- Union Départementale des Combattants (Concours nationale de la Résistance) : à représenter lors du prochain conseil
- Les Restaurants du Cœur : 50.00 € (subvention versée par le CCAS)
- CECOF : 50.00 €
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat : 50.00 €
- MFR Cormaranche : 50.00 €
- Banque Alimentaire de l'Ain : 50.00 € (subvention versée par le CCAS)
- Scléroses en Plaques – Massif Jurassien : non
- Association des Paralysés de France : non
- Association Française des Sclérosés en Plaques : non
- Alcool Ecoute Joie et Santé : 150.00 €
- ASCOLEC : non
- ADAPA : 300.00 €
- ADMR : 600.00 €
- Ain Domicile Services : 50.00 €
- Centre Léon Bérard : non
- Comptines et Crocus : 150.00 €
- AFMTELETHON : non mais la commune pourrait organiser quelque chose le week-end sur décembre

- AIGLE : 6 713.00 € dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse

### **ACHAT D'UN JEU EXTERIEUR POUR L'ECOLE MATERNELLE**

Camion Pompier Toboggan : devis établi par la Société HUSSON : 7 653.31 € TTC – Participation du Sou des Ecoles : 2 000.00 €

### **TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Séances d'Expression Corporelle animée par Madame Anne DECROUX :

A partir du 1<sup>er</sup> mars, les règlements seront effectués à Madame Anne DECROUX et non plus à l'association MOUV'ZIK'EN'CORPS.

Le coût et les dates d'intervention demeurent inchangés, à savoir :

- tous les jeudis de 15h50 à 16h50 – Coût : 30.00 €/séance

Le conseil donne son accord et précise que cette activité sera renouvelée pour l'année scolaire 2015.2016, de même que les cours de danse animés par Madame Caroline LECLERCQ.

### **PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (P.E.D.T)**

Les communes ayant mis en place la réforme des rythmes scolaires ont pu bénéficier de l'aide financière de l'Etat (fonds d'amorçage).

A partir de l'année scolaire 2015.2016, le nouveau dispositif prévu par la loi de finances garantit le maintien de cette aide à son niveau actuel dès lors qu'il est établi au niveau communal ou intercommunal un projet éducatif territorial.

La Communauté de Communes du Valromey se charge d'établir une convention simplifiée concernant le PEDT ; convention qui sera signée par les différents partenaires : DDCS, DSDEN, CAF ainsi que par les maires des communes où se déroulent les TAP pour les écoles de Champagne, Brénaz, Virieu-le-Petit, Talissieu et Hotonnes.

2/2

### **ENCAISSEMENT DE CHEQUES**

La fonte, la ferraille et les tôles récupérées lors des travaux mairie ont été emmenées à la SME de Culoz par les employés communaux et ont rapporté une somme totale de 822.80 €

### **DENEIGEMENT DE CHEMILLIEU**

Le maire rend compte d'une entrevue du 2 mars avec Madame Virginie VIOLLET, Agence Routière de Belley et 3 agriculteurs de Chemillieu : Messieurs Patrick MENINELLI, Mathias RICHARD et Sylvain VALLIN. En effet, suite aux abondantes chutes de neige et rafales de vent qui ont suivi début février, des congères se sont formées bloquant ainsi l'accès au hameau de Chemillieu.

Le Département de l'Ain n'ayant pas de fraise à neige, les agriculteurs des 3 GAEC de Chemillieu ont du déneiger avec leurs tracteurs et une fraise à neige a été louée par le Centre d'Exploitation de Champagne. L'Agence Routière de Belley va solliciter l'achat d'une fraise à neige au Département. La commune de Champagne s'engage à appuyer cette demande.

### **POINT POSTE**

Ouverture de l'Agence Postale Communale le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Recrutement de Madame Delphine LA BATIE au 1<sup>er</sup> mai 2015 – 25h/semaine

Participation de la Poste au recrutement : 980.00 euros/mois

Horaires : du lundi au samedi de 9h à 12h30 (présence de l'agent dès 8h30)

Existence d'une pièce commune où passent les réseaux électriques : la commune s'engage à prendre à sa charge tous les frais d'électricité et répercutera une partie à la Poste avec la location du local car la

convention Courrier-Tri actuellement d'une durée de 3 ans passe à 1 an.

Signature d'une convention avec la Poste pour l'implantation d'une batterie CIDEX (boîtes postales)

Le mobilier est pris en charge par la Poste ; la batterie sera installée sous l'avant toit en façade du bâtiment.

### **CABANE CHASSEURS**

Le maire expose au conseil qu'actuellement les frais d'électricité de la cabane des chasseurs de Champagne sont payés personnellement par Madame Josiane GOUD, Présidente de la Société de Chasse et propose que le compteur soit mis au nom de la commune.

Après un vote à main levée, 6 voix pour et 6 voix contre, le dossier est reporté sur la séance d'avril.

### **ELECTIONS DEPARTEMENTALES**

Organisation des tours de garde pour les 22 et 29 mars 2015.

8h – 10h30 : Claude Juillet – Jean Mochon – Marcelle Gaillard

10h30 – 13h : Bernard Gineste – Philippe Gondard – Mathias Richard

13h -15h30 : Eveline Bondet – Dominique Charvet

15h30 – 18h : Evelyne Serpol – Claude Juillet

Mesdames Bernadette Elger, Martine Convert et Monsieur Jacques Tardy seront contactés.

### **PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Etude d'un PLU : consultation d'une urbaniste, Madame DAILLY MARTIN qui s'est occupée de la carte communale sur la commune de Champagne.

Celle-ci se met en contact avec la DDT pour l'envoi d'un cahier des charges.

Le PLU doit être compatible avec le SCOT.

Son étude et sa mise en place peuvent s'étendre sur 2 à 3 ans.

### **CINEMA VOYAGEUR**

Lecture est donnée d'un courrier du Collège solidaire du Bistrot du Valromey qui souhaite accueillir pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive le *Cinéma Voyageur* et sollicite la mise à disposition d'un emplacement sur le camping municipal le 24 juillet 2015.

Le conseil donne son accord.

### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Les commissaires titulaires et suppléants seront convoqués le mardi 17 mars 2015 à 17h en mairie.

### **BUDGET PRIMITIF 2016**

Nous attendons une date fixée par la Trésorerie pour la préparation avec la commission des finances.

### **TRANSPORTS SCOLAIRES**

Rencontre avec Monsieur LUCHINI – Conseil Général – Claude JUILLET et Evelyne SERPOL.

Abri bus de Passin : déplacement entre les maisons de Monsieur et Madame FARILLE et Madame Madeleine CHARVET.

3/3

Avant tout, le transporteur doit s'assurer et vérifier que le car peut circuler sur le Chemin du Séran.

Monsieur Jean MOCHON fait part de son mécontentement de ne pas avoir été convié à participer à cette rencontre car il n'est pas d'accord quant au déplacement de cet abri bus.

Poisieu : les deux arrêts sollicités seront mis en place rapidement suite à la demande de parents d'élèves.

### **TRAVAUX MAIRIE**

Lors de la dernière réunion de chantier le lundi 2 mars, constat a été fait que la charpente de la toiture mairie n'était pas traitée et qu'il conviendrait de le faire très rapidement.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 7 avril à 20h30.